



Ville de Châteauroux

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2010

=====

RESUME DES DELIBERATIONS

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2010

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2010.

2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008 MODIFIÉE PAR LES DÉLIBÉRATIONS DU 3 AVRIL 2008, DU 30 MARS 2009 ET DU 25 JUIN 2009 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR CERTAINES MATIÈRES

3 - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAUROUX ET DU CENTRE DES GRANDS CHÊNES

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-François MAYET et M. Jean LACORRE pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Châteauroux et M. Jean LACORRE pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre des Grands Chênes.

4 - ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNÉE 2009

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2009.

5 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010 - BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal arrête pour le budget général le montant total des dépenses et des recettes à :

- Section d'Investissement	
En dépenses et en recettes à	6 503 005,40 €
- Section de Fonctionnement	
En dépenses et en recettes à	274 319,00 €

6 - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE 2009

La Ville de Châteauroux a perçu pour l'année 2009 une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) d'un montant de 1 895 489 €.

Le Maire rend compte des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice.

L'enveloppe DSU 2009 a contribué au financement des opérations engagées dans le cadre de la politique de développement social urbain transférée à la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

7 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2010

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2010 approuvé par le Conseil Municipal du 14 décembre 2009.

8 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Le décret n° 2004-878 instituant un Compte Épargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale a été modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010. Le Conseil Municipal modifie en conséquence le règlement du Compte Épargne Temps pour les agents de la Ville de Châteauroux.

9 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ANIMATEUR TERRITORIAL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À LA MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE BELLE-ISLE (MLC)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de la MLC d'un animateur territorial titulaire à mi-temps, afin d'assurer des missions de gestion et d'animation technique.

10 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ÈME} CLASSE TERRITORIAL DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux À L'ASSOCIATION DE GESTION DES MAISONS DE QUARTIERS DE CHÂTEAURoux

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'Association de Gestion des Maisons de Quartiers de Châteauroux d'un adjoint d'animation de 2ème classe territorial.

11 - CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES BORNES CAMPING-CAR DE BELLE-ISLE PASSÉE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de fonctionnement des bornes camping-car de Belle-Isle et à créer les tarifs nécessaires

- pour la borne à jetons :
 - 2,50 € pour 100 litres d'eau, avec vidange.
 - 2,50 € pour 1 heure d'électricité.
- pour la borne carte bleue : 4 € pour 150 litres d'eau et 1 heure d'électricité, avec vidange.

12 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS DE SERVICES RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT, À L'HÉBERGEMENT ET À LA MAINTENANCE DES SITES INTERNET DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE

Le Conseil Municipal approuve la désignation de la Ville de Châteauroux comme coordonnateur du groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et son contenu et autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant.

M. TELLIER est désigné en qualité de représentant titulaire chargé de siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et M. BAILLIET en qualité de suppléant.

13 - CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DU COLLÈGE ROSA PARKS À L'OFFICE MUNICIPAL DE RESTAURATION ALEXANDRE DUMAS.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'accueil des élèves du collège Rosa Parks à l'office municipal de restauration Alexandre Dumas, applicable du 1er septembre 2010 au 31 août 2013.

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL (CEL) - 1^{ER} SEMESTRE 2010

Dans le cadre du Contrat Éducatif Local qui lie la Ville de Châteauroux à l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre), des structures associatives ont présenté des projets d'animation, sur le 1^{er} semestre de l'année 2010.

Le Conseil Municipal valide les choix et autorise M. le Maire à verser les subventions suivantes.

ORGANISMES	SUBVENTIONS 1 ^{ER} SEMESTRE 2010
Amicale Laïque de Châteauroux	938,00 €
Association Castel Choralie's	2 128,00 €
BOUGE TOI	200,00 €
CAÏMAN	480,00 €
Cercle de l'épée	598,00 €
Collège ROSA PARKS (Réseau Ambition Réussite Chorale)	2 000,00 €
Comité de l'Indre de basket	1 115,00 €
Association Sportive Scolaire JE (École Jean Moulin)	50,00 €
Entente Grand Champ Touvent	240,00 €
FOLCLORE ET ARTE	500,00 €
Imag'in	2 108,00 €
Kayak Club de Châteauroux	348,00 €
La Berrichonne Basket de Châteauroux	1 020,00 €
La Berrichonne Tennis De table	1 478,00 €
Les Piranhas	870,00 €
MLC Belle-Isle	300,00 €
Moto Club Castelroussin	199,00 €

AGMQC Maison de Quartier Vaugirard/St Christophe	2 509,00 €
USEP	380,00 €
YES WE CAN CAN (Radio Balistiq)	746,00 €
TOTAL	18 207,00 €

15 - OPÉRATION "BOUGEZ À BELLE-ISLE" - MISE EN PLACE D'ANIMATIONS ET CRÉATION DE TARIF

Le service des Sports, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Castelroussine (C.A.C.), souhaite proposer des animations sportives aux habitants de la C.A.C. en général, et aux usagers du site de Belle-Isle en particulier, durant la période estivale, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 12h15 à 13h.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mettre en place ces activités et à créer le tarif de 3 (trois) euros la séance (45 minutes).

16 - MODIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION SPORTIVE - GYRO-CLUB DU BERRY

L'association " ULM CLUB CASTELROUSSIN" étant dissoute, le Conseil Municipal affecte la somme de 750 euros à l'Association "GYRO-CLUB DU BERRY", pour son fonctionnement.

17 - RÉSILIATION DU LOT 9 – "POISSONS, CRUSTACÉS, COQUILLAGES ET MOLLUSQUES FRAIS OU RÉFRIGÉRÉS" DU MARCHÉ 2009-67 – "DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE"

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à résilier le lot n° 9 "poissons, crustacés, coquillages et mollusques frais ou réfrigérés" du marché 2009-67 attribué à la société Aux Halles Tourangelles, cette dernière ne respectant pas les stipulations du marché et n'honorant plus ses commandes.

18 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE AU CENTRE SOCIAL - MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer, avec la C.A.F. de l'Indre, la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

19 - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ATELIER SANTÉ VILLE

L'Atelier Santé Ville (A.S.V.) est un dispositif transversal soutenu par la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre et la Ville de Châteauroux.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'attribution de subvention en faveur de l'A.S.V. et accepte le montant de celle-ci s'élevant à 23 750 € pour l'année 2010.

20 - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le nouveau règlement intérieur et à le mettre en application à compter du 1er juillet 2010.

21 - CRÉATION DE TARIFS EXCEPTIONNELS POUR CERTAINS COURS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS DE CHÂTEAUROUX POUR L'ANNÉE 2010/2011

Les cours de sculpture, de gravure, de dessins d'observation, d'art et jardin et les ateliers enfants 12/16 ans et 9/12 ans ne reprendront que le 19 octobre, alors que la rentrée aura lieu pour les autres le 13 septembre 2010.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de ces cours fixés au prorata du nombre de semaines de cours et autorise M. le Maire à les appliquer. Soit :

- 105 € pour les adultes (au lieu de 121 €)
- 74 € pour les enfants et adultes de moins de 25 ans (au lieu de 86 €).

22 - PROTECTION DE "L'ENVOLÉE DES LIVRES" AUPRÈS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Il convient de faire en sorte de protéger le nom du Salon du Livre "L'Envolée des Livres" afin d'en conserver l'exclusivité et d'éviter qu'il puisse être détourné de l'usage que la Ville souhaite en faire.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le formulaire de dépôt de marque auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.) et à verser les 225 euros correspondants.

23 - DON DE DOCUMENTS DE MADAME JEANNINE PHILIPPE À LA MÉDIATHÈQUE

Le Conseil Municipal accepte le don de Mme Jeannine PHILIPPE, qui souhaite donner à la Médiathèque-Equinoxe des documents provenant de son parrain Jean-Emile BRUN, né à Sassierges-Saint-Germain (1864-1961).

24 - ACQUISITION D'UNE RELIURE DE CRÉATION DE FLORENT ROUSSEAU

A l'occasion de l'exposition "Retour aux Sources", la Médiathèque a commandé une reliure à Florent ROUSSEAU, d'une valeur de 3 000 €.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre susceptible de subventionner cette acquisition.

25 - DÉNOMINATION D'UN ROND-POINT - QUARTIER SAINT-CHRISTOPHE

En mémoire de François GERBAUD, le Conseil Municipal dénomme le giratoire à l'angle de l'avenue de Blois, du boulevard de l'École Normale, du boulevard du Moulin Neuf et de la rue de Vaugirard :

"Rond-Point François GERBAUD"

26 - BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION INTERMAIDE

Le Conseil Municipal approuve le principe d'un bail emphytéotique avec l'association Intermaide pour l'ensemble immobilier sis 29 rue Bernardin, cadastré section BM n° 449 pour une contenance de 943 m² et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

27 - RUE DE VERNUSSE, LIEU-DIT "CHAMP LE ROI" - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section CX n° 141 sise rue de Vernusse, lieudit "Champ le Roi", pour une contenance de 328 m², au prix de 14 000 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

28 - LE PRÉ BRAUD - ACQUISITION DE PARCELLES

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section AH n^{os} 48, 49, 50 et 51 pour une contenance totale de 553 m², sise au Pré Braud, au prix total de 6 312 euros, correspondant à 5 271 euros d'indemnité principale et 1 041 euros de emploi et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

29 - ZAC BALSAN - ACQUISITION DES PARCELLES PROPRIÉTÉ DE LA SEMCLO

Le Conseil Municipal fixe à 1 200 000 euros le prix de cession des parcelles à acquérir auprès de la SEMCLO dans le cadre de la résiliation du traité de concession et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

30 - 76 ET 78 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND - CESSIION DE DEUX ENSEMBLES IMMOBILIERS

Le Conseil Municipal autorise la cession au profit de la SCI CDLHB IMMO des immeubles 76 et 78 avenue François Mitterrand, cadastrés section DN n° 37 et n° 38 au prix de 300 000 € nets vendeur et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

31 - 4-6 RUE DES PAVILLONS - CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

Le Conseil Municipal autorise la cession de l'ensemble immobilier sis 4-6 rue des Pavillons, cadastré section AM n° 600 au prix de 481 707 € net vendeur et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

32 - CRÉATION D'UN NOUVEL ESPACE AU CIMETIÈRE PAYSAGER DE CRÉ: "LES ARBRES DU SOUVENIR" - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Un nouvel espace dénommé "Les Arbres du Souvenir" est mis à la disposition des familles pour leur permettre de faire inhumer au pied d'un arbre - inclus dans la concession - l'urne non biodégradable contenant les cendres du corps incinéré de leur défunt.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement des cimetières incluant cet espace au cimetière paysager de Cré.

33 - APPROBATION DE LA CHARTE "OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES"

La Ville, souhaitant s'engager concrètement dans la voie du "zéro pesticide", compte s'associer avec Indre Nature pour la mise en place d'une opération "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" et la signature d'une charte.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cet engagement et autorise M. le Maire à engager le partenariat avec Indre Nature et à signer cette charte.

34 - CENTRE HOSPITALIER, STRUCTURE "SOINS DE SUITE" - CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT AU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Une convention spéciale de déversement doit être signée, fixant, entre autre, les conditions techniques et administratives de la collecte des eaux pluviales de la structure "Soins de Suite" qui seront transportées par le réseau de la Ville de Châteauroux jusqu'au milieu récepteur.

Le Conseil Municipal approuve la dite convention et autorise M. le Maire à la signer.

35 - TRANSFERT DU MULTI-ACCUEIL "LE PETIT POUCKET" - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve le projet de transfert du multi-accueil "Le Petit Poucet" situé rue Joseph Bellier vers l'école maternelle Les Capucins, approuve le plan de financement, autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département et, en cas de variation de la base éligible ou des aides financières, engage la commune à prendre en charge la différence. Il autorise M. le Maire à signer tout acte à intervenir.

36 - RÉFECTION DES ABAT-SONS DE L'ÉGLISE NOTRE DAME - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve la réfection des abat-sons de l'église Notre Dame, approuve le plan de financement, autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État et du Département et, en cas de variation de la base éligible ou des aides financières, engage la commune à prendre en charge la différence. Il autorise M. le Maire à signer tout acte à intervenir.

37 - MARCHÉ DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE CHÂTEAUXROUX - ATTRIBUTION DES MARCHÉS POUR LES ANNÉES 2010 À 2015

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des marchés d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux de la Ville de Châteauxroux pour les années 2010 à 2015 aux entreprises retenues et autorise M. le Maire à les signer.

lot n°1 : Patrimoine scolaire

société IDEX ENERGIES – 37250 MONTBAZON - pour un montant global à titre indicatif de 246 133,01 euros H.T.

lot n°2 : Grosses installations

société DALKIA FRANCE – 45774 SARAN - pour un montant global à titre indicatif de 383 966,21 euros H.T.

lot n°3 : Patrimoine administratif et culturel

société DALKIA FRANCE – 45774 SARAN - pour un montant global à titre indicatif de 122 649,61 euros H.T.

lot n°4 : Patrimoine sportif

société DALKIA FRANCE – 45774 SARAN - pour un montant global à titre indicatif de 191 775,95 euros H.T.

lot n°5 : Autre patrimoine (logements, bâtiments associatifs et divers).

Société DALKIA FRANCE – 45774 SARAN - pour un montant global à titre indicatif de 53 415,28 euros H.T.

38 - TRAVAUX TOUTS CORPS D'ÉTAT DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Pour permettre de satisfaire les besoins d'entretien courant, de grosses réparations et de certains travaux neufs dans les bâtiments et infrastructures de la Ville de Châteauxroux, un marché public sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancé.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des marchés aux entreprises ci-dessous pour les lots n°s 1 à 4, 6, 7 et 9 et autorise M. le Maire à les signer.

- lot n° 1 : TERRASSEMENT – DEMOLITIONS - MAÇONNERIE

Société PETROT – 36000 CHATEAUXROUX - montant maximum de 250 000 euros HT

- lot n°2 : CHARPENTE COUVERTURE

société SMAC Secteur ROUSSEAU – 36000 CHATEAUXROUX - montant maximum de 300 000 euros HT

- lot n°3 : ETANCHEITE

société SMAC – 36250 SAINT-MAUR - montant maximum de 100 000 euros HT

- lot n°4 : MENUISERIE BOIS – CLOISONS SECHES – FAUX PLAFOND

société M.E.C. - 36000 CHATEAUXROUX - montant maximum de 250 000 euros HT

- lot n°6 : PLOMBERIE,

société INEO Centre SNC – 36000 CHATEAUXROUX - montant maximum de 200 000 euros HT

- lot n°7 : ELECTRICITE

société INEO Centre SNC – 36000 CHATEAUXROUX - montant maximum de 300 000 euros HT

- lot n° 9 : REVÊTEMENTS DE SOLS

société VACHER – 36130 DEOLS - montant maximum de 150 000 euros HT

39 - RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal approuve le projet de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin qui s'oriente vers le regroupement des bâtiments de l'école primaire et autorise M. le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.

Le Maire,

Jean-François MAYET